



ANNEXE III
PROCES VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITE INITIALE
D'UN VEHICULE D'UN PTAC SUPERIEUR à 3,5 t

Date du contrôle :

14/05/2020

N° du contrôle :

CF 190855

Carrossier :

MEILLER - 3a route de Lyon - 67640 LIPSHEIM

Date d'échéance de la qualification :

7 février 2022 (Voir attestation ci-jointe)

IDENTIFICATION DU VEHICULE ⁽²⁾

(D 1) Marque :

VOLVO

(D 2) Type, Variante, Version :

VTR3R U3FMA1 G5HV3B61826xx8H2XUUU

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type :

YV2XTYOG1LB310769

(F 2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC):

32000 kg

(F 3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTR):

44000 kg

(G) Masse en service (G1 + 75) :

15005 kg

(G 1) Poids à vide national (PV):

14930 kg

(J 1) Genre national:

CAM

(J 3) Carrosserie, désignation nationale ⁽³⁾:

BENNE

(P 6) Puissance administrative (CV) :

34

(S 1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur):

2

** Bonus ralentisseur et/ou véhicule à gazogène, gaz comprimé et électrique (Cf § IV Art 312-4 du Code de la Route)*

Voir certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes : (D 3), (F 1), (J), (K), (P 1), (P 2), (P 3), (U 1), (U 2), (V 9)

DIMENSIONS

Longueur L = **8,90 m** Largeur l = **2,55 m**

Surface S = **22,7 m²**

ENGAGEMENT DU CARROSSIER :

Je soussigné, MEILLER sarl, carrossier-constructeur, certifie:

- disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R 321-15 du Code de la Route
- avoir carrossé le véhicule identifié ci-dessus
- que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que:
 - le châssis est resté conforme au type décrit dans le certificat de conformité délivré par le constructeur et n'a subi aucune transformation
 - le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R 311-1 à R 311-8, R 321-10 et R 413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné
 - le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières, satisfait aux limites minimales et maximales fixées par le constructeur:
 - dans le certificat de conformité ⁽¹⁾
 - dans l'accord fourni par son service technique ⁽¹⁾

et la longueur des ferrures est inférieure à 120mm

- les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur

- la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur

- le véhicule ne sera pas immatriculé dans le genre (J 1) TCP ou n'est pas un véhicule spécialisé non affecté au transport des marchandises (RESP, SRSP, VASP, sauf VASP-BOM)

- le véhicule ne sera pas immatriculé sous un double genre (J 1) et (ou) une double carrosserie (J 3)

MEILLER SARL

3A, Route de Lyon

67640 LIPSHEIM

Tél. 03 88 64 87 50 - Fax 03 88 64 87 51

SIRET 419 506 258 00013 - APE 342 A

Fait à :

LIPSHEIM

Le :

11/06/2020

Signature et cachet du carrossier qualifié :

(1) Rayer la mention inutile

(2) Références communautaires de la directive 1999/37 CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données de la réception du véhicule incomplet

(3) J 3 : doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues à l'annexe V de l'arrêté du 9 février 2009 relatif à l'immatriculation des véhicules.